


Réintroduction des doubles noms

Depuis 2013...

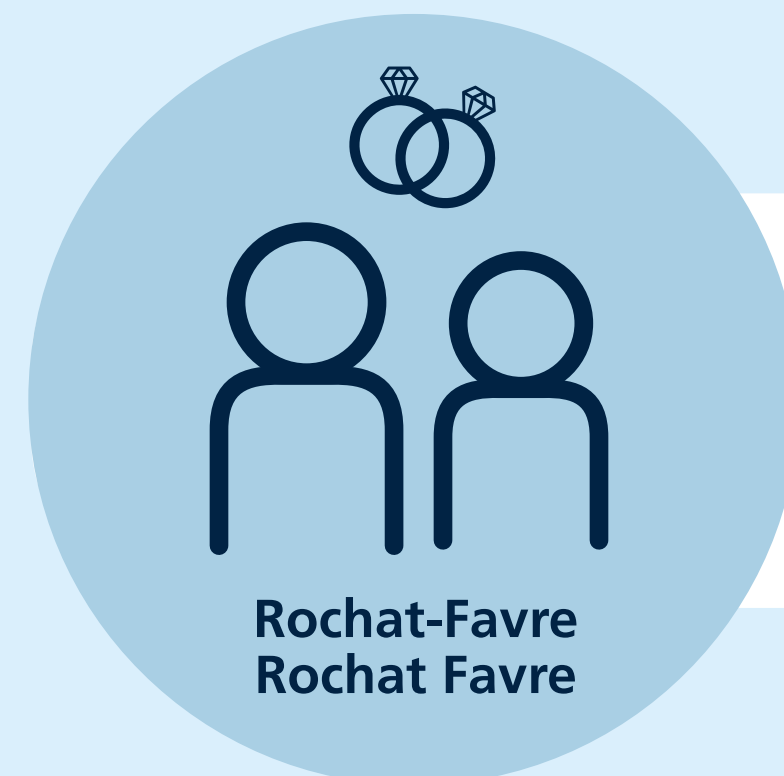
...les doubles noms ne sont plus admis et les futurs époux doivent décider lors du mariage s'ils préfèrent conserver chacun leur nom ou porter un nom de famille commun.



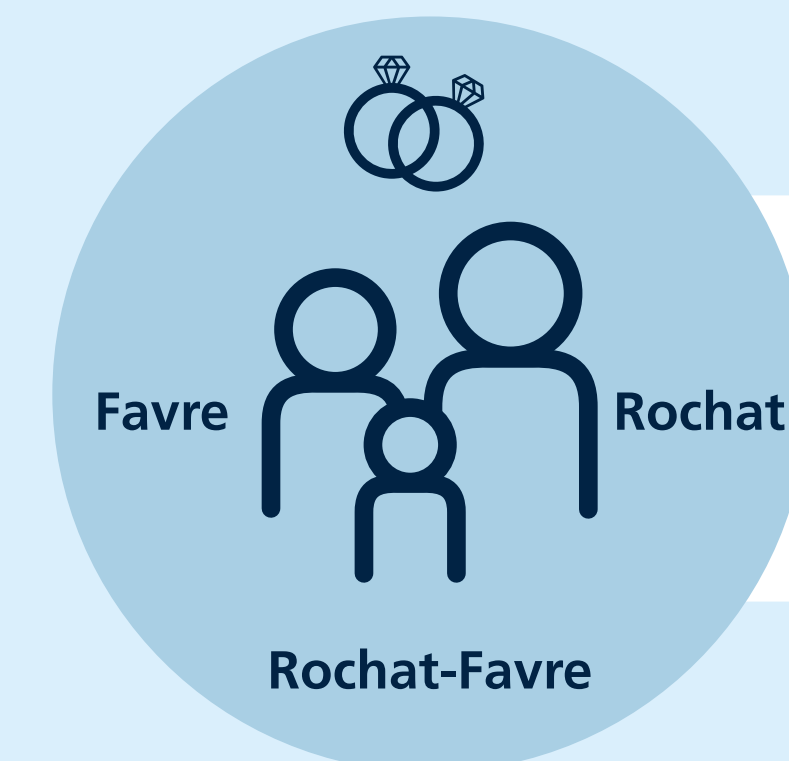
La Commission des affaires juridiques du Conseil national propose de réintroduire la possibilité du double nom.

 Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Département fédéral de justice et police DFJP



Le double nom se composerait des noms de deux époux, avec ou sans trait d'union.



Les enfants pourraient porter un double nom même si leurs parents ont tous deux conservé leur propre nom.

Les enfants pourraient également porter un double nom, que leurs parents soient mariés ou non.

